

Date de la convocation: 04/07/2025

Date du Conseil de Surveillance : 16/07/2025

Présents :	11	
Absents:	11	
Personnes ayant donné pouvoir :	4	
Pour: 7980	Contre: 0	Abstentions: 66

DÉLIBÉRATION N°2025-008 : Approbation de deux avenants aux conventions de financement avec l'État, l'Agence de financement des infrastructures de transport de France, SNCF-Réseau et la SGPSO au titre des Aménagements Ferroviaires du Nord de Toulouse (AFNT) et des Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB)

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Vu l'ordonnance n° 2022-307 du 2 mars 2022 relative à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest et notamment ses articles 3 et 5,

Vu le décret n° 2022-636 du 22 avril 2022 relatif à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest,

Vu le plan de financement relatif au Grand Projet du Sud-Ouest signé le 18 février 2022,

Vu les conventions de financement relatives au financement du solde du foncier et de la première tranche des travaux (REA 1) des AFNT et des AFSB, approuvées par le Conseil de surveillance du 4 décembre 2023 et signées le 21 décembre 2023,

Vu les projets d'avenants à ces deux conventions, visant à financer une seconde tranche des travaux (REA 2) des AFNT et des AFSB,

Vu le résultat du scrutin,

Considérant que le quorum est atteint ;

Considérant le projet d'avenant à la convention relative au financement du solde du foncier et d'une première tranche de travaux pour les Aménagements Ferroviaires du Nord de Toulouse (AFNT) ainsi que la maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage associées, d'un montant total (en AP) de 528,70 M€, entre l'État, l'AFIT France, la SGPSO et SNCF-Réseau, dont 263,24 M€ quote-part SGPSO;

Considérant le projet d'avenant à la convention relative au financement du solde du foncier et d'une première tranche de travaux pour les Aménagements Ferroviaires du Sud de Bordeaux (AFSB), d'un montant total (en AP) de 240,87 M€, entre la SGPSO, l'État, l'AFIT France et SNCF-Réseau, dont 111,56 M€ quote-part SGPSO;

Considérant que les membres de la SGPSO ont, à ce jour, voté 314 M€ de plus que l'État pour le financement de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance décide :

Envoyé en préfecture le 06/08/2025

Reçu en préfecture le 06/08/2025

Publié le



ID: 031-921591517-20250716-CS_2025_008-DE

ARTICLE UN: d'approuver le projet d'avenant à la convention relative au financement du solde du foncier et d'une première tranche de travaux pour les Aménagements Ferroviaires du Nord de Toulouse (AFNT) entre la SGPSO, l'État, l'Agence de financement des infrastructures de transport de France et SNCF-Réseau.

ARTICLE DEUX: d'autoriser le Directeur Général de la SGPSO à signer cet avenant.

ARTICLE TROIS: d'approuver le projet d'avenant à la convention relative au financement du solde du foncier et d'une première tranche de travaux pour les Aménagements Ferroviaires du Sud de Bordeaux (AFSB), entre l'État, l'Agence de financement des infrastructures de transport de France, la SGPSO et SNCF-Réseau.

ARTICLE QUATRE: d'autoriser le Directeur Général de la SGPSO à signer cet avenant.

Le Président du Conseil de Surveillance

Alain ROUSSET